



COMMISSION EUROPEENNE POUR L'EFFICACITE DE LA JUSTICE
(CEPEJ)

QUESTIONNAIRE POUR ÉVALUER LES SYSTÈMES JUDICIAIRES 2009

Pays : Norvège

Correspondant national

Nom Prénom : **BERG Audun**
Profession : **Senior Adviser**
Organisation : **The National Courts Administration**
E-mail : **audun.berg@domstoladministrasjonen.no**
N° Téléphone : **+47 73 56 70**

Nom Prénom : **DRAZDIAK Linda**
Profession : **Senior Advisor**
Organisation : **Ministry of Justice**
E-mail : **linda.drazdiak@jd.dep.no**
N° Téléphone : **+47 22 24 54 56**

1. Données démographiques et économiques

1. 1. Généralités

1. 1. 1. Habitants et informations économiques

1) Nombre d'habitants

4737171

2) Dépenses publiques totales annuelles de l'Etat / le cas échéant dépenses publiques des collectivités territoriales ou entités fédérales (en €)

	Montant
Niveau national	87927461139
Niveau territorial / entités	

3) PIB par habitant (en €)

64900

4) Salaire moyen brut annuel (en €)

42331

5) Taux de change de la monnaie nationale (zone non Euro) en € au 1 janvier 2009

Veillez indiquer les sources des réponses aux questions 1 à 4 et tout commentaire relatif à l'interprétation des données fournies, le cas échéant:

Statistics Norway

National bank of Norway (concerning exchange rate): 9.6950 on 1.1.09

1. 2. Données budgétaires relatives au système judiciaire

1. 2. 1. Budgets (tribunaux, ministère public, aide judiciaire, frais)

6) Budget total annuel approuvé et alloué à l'ensemble des tribunaux (en €)

161163043

7) Veillez préciser

The District courts and the appeal courts: 153423913

Supreme court: 7739130

we have not incl the specialized courts related to question 6 and 7

8) Le budget approuvé pour les tribunaux inclut-il les postes suivants? Veillez préciser pour chaque poste (ou pour certains d'entre eux) les montants concernés ou indiquer NA (non disponible) dans le cas où ce montant est impossible à évaluer:

Veillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus:

Budget public annuel alloué aux salaires (bruts)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	99347826
Budget public annuel alloué aux nouvelles technologies de l'information (équipements, investissements, maintenance)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	6326087
Budget public annuel alloué aux frais de justice		NA
Budget public annuel alloué aux bâtiments (maintenance, budget de fonctionnement)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	34021739
Budget public annuel alloué à l'investissement en nouveaux bâtiments (tribunaux)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	1630435
Budget public annuel alloué à la formation	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	2010870
Autres (Veillez préciser)	<input type="checkbox"/> Oui	

Commentaire :

annual public budget allocated to justice expences are not incl in the budget for the courts

9) Le budget public annuel alloué à l'ensemble des tribunaux a-t-il été modifié (augmentation – diminution) lors des cinq dernières années ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser (par exemple en fournissant une indication sur l'augmentation ou la diminution du budget lors des cinq dernières années):

In NOK the budget has increased by approx 16% over the last 5 years.

The increase is mainly due to salary adjustments and price-level adjustments. Some minor adjustments in the budget have come from a change of tasks and changes in legislation. The growth in real terms is close to zero.

10) Existe-t-il une règle générale selon laquelle une personne doit payer une taxe ou des frais pour intenter une procédure devant une juridiction de droit commun :

- en matière pénale ?
 en matière autre que pénale ?

Si oui, existe-t- il des exceptions ? Veuillez préciser:

Pursuant to the Court Fee Act section 10, court fee does not have to be paid in certain cases. Section 10 applies for instance to paternity cases and cases concerning parental responsibility. Pursuant to the Free Legal Aid act section 24 and 25 legal aid also includes relief of the court fee. Under certain provisions the court fee is relieved although legal aid is refused.

11) Si oui, veuillez préciser le montant annuel des frais (ou taxes) perçus par l'Etat (en €)

18940880

12) Budget total annuel approuvé pour l'ensemble du système de justice (en €)

Veillez préciser les éléments composant ce budget de l'ensemble du système judiciaire:

. Montant 2160796000

Commentaire :

Revised budget 2009 for the area is 19 879 326 000 NOK

13) Budget public annuel approuvé et alloué à l'aide judiciaire (en €)

Veillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus:

. Montant 153230000

Commentaire :

Revised budget 2009 for chapter 466 and 470 Free legal aid is NOK
1 409 716 000

14) Si possible, veuillez préciser (dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP), veuillez l'indiquer en utilisant les bonnes abréviations).

	Budget public annuel alloué à l'aide judiciaire dans les affaires pénales	Budget public annuel alloué à l'aide judiciaire dans les affaires autres que pénales
Montant	76793000	61385000

Commentaire :

15) Le budget public annuel alloué à l'aide judiciaire est-il compris dans le budget des tribunaux ?

- Oui
 Non

16) Budget public annuel approuvé et alloué au Ministère public (en €)

Veillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus:

. Montant 13364000

Commentaire :

balanced budget on higher proceturiion authority is NOK 122 948 000

17) Le budget public annuel alloué au Ministère public est-il compris dans le budget des tribunaux ?

- Oui
 Non

18) Instances formellement responsables des budgets alloués aux tribunaux :

	Préparation du budget global des tribunaux	Adoption du budget global des tribunaux	Gestion et répartition du budget entre les tribunaux	Evaluation de l'utilisation du budget au niveau national
Ministère de la justice	Oui	Non	Non	Non
Autre ministère	Oui	Non	Non	Non
Parlement	Non	Oui	Non	Non
Cour Suprême	Non	Non	Non	Non
Conseil Supérieur de la Magistrature	Non	Non	Non	Non
Tribunaux	Non	Non	Non	Non
Organisme d'inspection	Non	Non	Non	Oui
Autre	Oui	Non	Oui	Non

19) Si autre ministère et/ou organisme d'inspection et/ou autre, veuillez préciser (au regard de la question 18) :

Preparation of the courts budget is partly done by the National Courts administration (NCA).
Management and allocation of budgets between courts is done by NCA.
Office of the Auditor general is responsible for the evaluation.

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système budgétaire et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années
- si possible un organigramme avec une description des compétences des différentes instances responsables des procédures budgétaires

Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions 6, 8, 11, 12, 13, 14 et 16

National Budget: Prop. 1 S (2009-2010)

2. Accès à la justice et à l'ensemble des tribunaux

2. 1. Aide judiciaire

2. 1. 1. Principes

20) L'aide judiciaire concerne-t-elle :

	Affaires pénales	Affaires autres que pénales
Représentation devant les tribunaux	Oui	Oui
Conseil juridique	Oui	Oui
Autres	Non	Non

21) Si autres, veuillez préciser (au regard de la question 20):

22) L'aide judiciaire prévoit-elle la couverture ou l'exonération des frais de justice?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser:

Legal aid regarding a specific case foresees the exoneration of the court fees of the case.

23) Est-il possible de bénéficier de l'aide judiciaire pour des frais relatifs à l'exécution des décisions de justice ?

- Oui
 Non

24) Nombre d'affaires ayant bénéficié de l'aide judiciaire publique octroyée au niveau national, régional ou local (dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP), veuillez l'indiquer en utilisant les bonnes abréviations).

	Nombre
Total	NA
en matière pénale	NA
en matière autre que pénale	

Commentaire :

25) En matière pénale, toute personne qui n'en a pas les moyens peut-elle bénéficier de l'assistance gratuite (ou financée par un budget public) d'un avocat ?

- Oui
 Non

26) Votre pays procède-t-il à un examen des revenus et biens du demandeur avant d'octroyer l'aide judiciaire :

	Oui	Montant en €
en matière pénale		
en matière autre que pénale ?	X	23711

Commentaire :

A division is made between matters that are subject to means testing and matters that are not. Prior to 1 January 2009, the income limits that determine whether a person was eligible for means tested legal aid was € 23711 for a household of one, and € 35567 for a household of two.

27) En matière autre que pénale, est-il possible de refuser l'aide judiciaire pour absence de bien-fondé de l'action (par exemple pour caractère abusif de l'action en justice)?

- Oui
 Non

Veillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus:

Pursuant to the Legal Aid Act section 16 legal representation can be refused if it is considered unreasonable for the assistance to be paid for out of public funds.

28) Si oui, la décision pour accorder ou refuser l'aide judiciaire est-elle prise par :

- le tribunal ?
 une instance extérieure au tribunal ?
 une instance mixte tribunal/organe externe?

29) Existe-t-il un système privé d'assurance de protection juridique permettant aux justiciables de financer une action en justice?

- Oui
 Non

Veillez préciser:

Home and car insurance may cover legal expenses, but this mainly applies to litigations relating to the insured object.

30) La décision judiciaire peut-elle porter sur la manière dont les frais de justice payés par les parties au cours de la procédure seront partagés :

	Oui (la décision judiciaire peut porter sur la manière dont les frais de justice sont payés par les parties)
en matière pénale ?	Non
en matière autre que pénale ?	Oui

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système d'aide judiciaire et les réformes majeures mises

en œuvre au cours des deux dernières années

Veillez indiquer les sources des réponses aux questions 24 et 26:

2. 2. Usagers des tribunaux et victimes

2. 2. 1. Droit des usagers et victimes

31) Existe-t-il des sites/portails Internet officiels (ex: Ministère de la Justice, etc.) à partir desquels le public a accès gratuitement:

- | | | |
|--|---|--------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> aux textes juridiques (codes, lois, règlements, etc.) ? adresse Internet: | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | www.lovdata.no |
| <input type="checkbox"/> à la jurisprudence des hautes juridictions ? adresse Internet: | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | se above |
| <input type="checkbox"/> à d'autres documents (par exemple formulaires) ? adresse Internet: | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | www.domstol.no
www.regjeringen.no |

32) Votre système prévoit-il une obligation d'information des parties concernant les délais prévisibles de la procédure judiciaire ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser:

In criminal cases the prosecuting authority shall send a copy of the indictment and the summary of evidence to defence counsel together with documents relating to the case. Within a time-limit set by the prosecuting authority, defence counsel shall return the documents relating to the case with a statement of what evidence he will produce. The Norwegian government has recently strengthened procedural rights for victims and introduced an obligation for the police and public prosecutors to inform victims in special cases about the development in the case, which can include the timeframe of the proceedings. This obligation applies in particular to victims of sexual offences, serious violence, domestic violence, forced marriage, human trafficking and genital mutilation. These victims can also be assisted by a counsel. The amendments entered into force by 1. July 2008.

Civil cases: The Dispute Act sets down a timeframe of max 6 months (in the general process) and max 3 months (in the small claim process).

33) Existe-t-il un système d'information spécifique, public et gratuit, pour informer et aider les victimes d'infractions?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser:

There are public offices - Norwegian services for victims of crime - that provide assistance and information to victims of crime, free of charge. As specified under question 32, some victims are also entitled to a counsel free of charge to assist them with matters concerning the criminal case, compensation etc.

34) Existe-t-il des modalités favorables particulières applicables, au cours des procédures judiciaires, aux catégories de personnes vulnérables suivantes :

	Dispositif d'information	Modalités d'audition	Droits procéduraux	Autres
Victimes de viol	Oui	Oui	Oui	Oui
Victimes du terrorisme	Oui	Non	Non	Oui
Enfants/Témoins/Victimes	Oui	Oui	Oui	Oui
Victimes de violence domestique	Oui	Oui	Oui	Oui
Minorités ethniques	Oui	Non	Non	Oui
Personnes handicapées	Oui	Oui	Non	Oui
Délinquants mineurs	Oui	Non	Oui	Oui
Autres	Oui	Non	Non	Oui

Commentaire :

35) Votre pays dispose-t-il d'une procédure d'indemnisation des victimes d'infractions ?

- Oui
 Non

36) Si oui, cette procédure d'indemnisation consiste-t-elle en

- un dispositif public ?
 une décision du tribunal ?
 un dispositif privé ?

Si oui, quels sont les types d'affaires entrant dans le cadre de cette procédure ?

The public fund for compensation is available for all victims of violent crimes, including sexual offences. Compensation by court decision is available inn all kinds of cases, either pursued separately in a civil case or jointly with the criminal case.

37) Existe-t-il des études permettant d'évaluer le taux de recouvrement des dommages et intérêts prononcés par les juridictions pour les victimes?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

The Norwegian National Collection Agency (NCA) is responsible for collection, legal enforcement and accountancy of all financial claims from the police, including compensation for the aggrieved party. NCA conducts statistics over the recovery of compensation awarded by courts. On a general basis the recovery rate is about 90 %.

38) Le procureur a-t-il un rôle spécifique au regard des victimes (protection et assistance)

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

The public prosecutors have some obligations to inform victims about their rights, decisions in the case and provide for their right to acquaint themselves with the documents in the case. In some cases the prosecutors also have an obligation to inform victims if the suspect is remanded in custody, for how long and when the person is released. The above mentioned amendments to strengthening victims' rights, introduced an even more active role for the public prosecutors in respect of victims of certain types of crime. Inter alia, obligations to provide information on the development of the case, to inform about certain appeals and to offer a personal meeting with the victim before the court proceedings.

39) Les victimes d'infractions peuvent-elles contester une décision du procureur de classer une affaire ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

Victims of crime can appeal decisions by the prosecuting authority by way of complaint to the immediately superior prosecuting authority.

2. 2. 2. [Confiance des citoyens dans leur justice](#)

40) Existe-t-il un système d'indemnisation pour les usagers dans les circonstances suivantes :

- durée excessive de la procédure ?
 non exécution des décisions de justice?
 arrestation injustifiée ?
 condamnation injustifiée ?

Si oui, veuillez préciser (dispositif, tarif journalier) :

If a person is wrongfully convicted the Criminal Procedure Act section 444 establishes full compensation in addition to any economic loss that the prosecution has caused him. A person who is wrongfully arrested contrary to Art 5 of the European Convention on Human Rights and Art 9 of the UN International Covenant on Civil and Political Rights, is entitled to compensation for any economic loss that the prosecution has caused him. In both cases, certain exceptions are made in section 446. If there is a breach of Art 6 (reasonable time) of the European Convention on Human Rights, the Criminal Procedure Act section 445 establishes – as a main rule – compensation regarding a documented economic loss caused by the unlawful delay. Compensation for economic loss is given based on the factual loss as a consequence of the legal proceedings.

The Criminal Procedure Act section 447 concerns damage for non-economic loss as a consequence of arrest or remand in custody when the person is acquitted or no legal proceedings are instituted against him. Regulations are given with fixed rates, saying that for periods of less than four hours, no damages for non-economic loss is paid. After that, the first two periods of 24 hours detention is compensated by 183 Euro (1500 NOK) each. If the charged person is transferred to a prison, each following day shall be compensated by 49 Euro (400 NOK). If the person spends custody in remand to complete isolation, the damages should be raised by 25% of the calculated sum.

Civil cases: The Dispute Act 2005 (in force 1. January 2008) section 20-12 provides possibility for compensation regarding excessive length of proceedings.

41) Votre pays a-t-il mis en place des enquêtes auprès des usagers ou des professions juridiques (juges, avocats, fonctionnaires, etc.) pour mesurer leur confiance dans la

justice et leur degré de satisfaction par rapport au service rendu ?

- enquêtes (de satisfaction) auprès des juges
- enquêtes (de satisfaction) auprès du personnel des tribunaux
- enquêtes (de satisfaction) auprès des procureurs
- enquêtes (de satisfaction) auprès des avocats
- enquêtes (de satisfaction) auprès des citoyens (visiteurs des tribunaux)
- enquêtes (de satisfaction) auprès d'autres usagers des tribunaux

Si possible, veuillez préciser leurs titres, comment se les procurer, etc. :

There is no established survey to measure public trust and satisfaction as such (even though surveying have been done ad hoc for specific purposes). There is a disciplinary committee for judges that reviews complaints regarding alleged misconduct. The decisions from the committee are public.

42) Si possible, veuillez préciser :

	Oui (enquêtes systématiques : par exemple annuelles)	Oui (enquêtes occasionnelles)
Enquêtes au niveau national	Non	Oui
Enquêtes au niveau des tribunaux	Non	Oui

43) Existe-t-il un dispositif national ou local permettant de déposer une plainte concernant le fonctionnement (par exemple le traitement d'une affaire par un juge ou la durée d'une procédure) du système judiciaire?

- Oui
- Non

44) Si oui, veuillez préciser :**Veuillez donner quelques éléments d'information sur l'efficacité de cette procédure de plainte ?**

	Délai pour répondre (Oui)	Délai pour traiter la plainte (Oui)
Tribunal concerné	Oui	Non
Instance supérieure	Oui	Non
Ministère de la Justice	Oui	Non
Conseil supérieur de la magistrature	Oui	Non
Autres organisations extérieures (ex. médiateur)	Oui	Non

Commentaire :

Parties can forward complaints to the concerned court related to a specific case, for example on the duration of proceedings. In civil cases a party can make a petition to the Chief Judge asking for his/hers interference. The decision of the Chief Judge can be appealed to the Higher court.

General complaints regarding the overall functioning of the Judiciary can be forwarded to the National Courts Administration or to the Ministry of Justice. However, there are no established procedures

related to the handling of such complaints.

3. Organisation des tribunaux

3. 1. Fonctionnement

3. 1. 1. Tribunaux

45) Nombre de tribunaux considérés comme entités juridiques (structures administratives) et implantations géographiques (compléter le tableau). Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.

	Nombre total
Tribunaux de droit commun de 1ère instance (entités juridiques)	66
Tribunaux spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)	2
Tous les tribunaux (implantations géographiques) (ce chiffre inclut également les cours suprêmes et/ou les juridictions supérieures)	75

46) Veuillez préciser les différentes sphères de spécialisation (et, si possible, le nombre de tribunaux concernés):

The two specialized courts are located in Oslo. Oslo County Court deals with probate, bankruptcy and enforcement cases. Oslo District Court handles criminal cases and civil cases.

In addition there are courts of particular jurisdiction. Examples of courts with particular jurisdiction are the Labour Court and the Land Consolidation Courts. Altogether there are 34 land consolidation courts in the first instance and 5 appellate land consolidation courts.

The courts of particular jurisdiction are not included in the numbers presented above.

The Conciliation Boards also form part of the court system. There are approximately 430 Conciliation Boards and 1320 Conciliation Board members.

47) Une réforme dans la structure des tribunaux est-elle envisagée (par exemple une diminution du nombre de tribunaux (implantations géographiques) ou une réforme de la compétence des tribunaux).

Oui

Non

Si oui, veuillez préciser:

48) Nombre de tribunaux de 1ère instance compétents pour une affaire concernant (dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations):

un recouvrement d'une petite créance.	67

un licenciement	67
un vol avec violence	67

Veillez préciser ce qu'est une petite créance dans votre pays (ne répondre que si la définition a changé par rapport à l'exercice d'évaluation précédent):

The Dispute Act of 2005 that entered into force 1. January 2008, introduced a simplified procedure for small claims. Small claims are cases where the value of the subject-matter is below 125 000 NOK (14 850 EURO).

Veillez indiquer la source pour les réponses aux questions 45 et 48:

National Courts administration

3. 1. 2. Juges, personnels des tribunaux

49) Nombre de juges professionnels siégeant en juridiction (répondre en équivalent temps plein et pour les postes permanents; si les données ne sont pas disponibles veuillez l'indiquer avec NA)

Veillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus:

Nombre . 537

Commentaire :

The number of first instance court judges, based on full time equivalent and on permanent post, is 364.

In addition there are 160 assistant judges/deputy judges in the first instance courts. Assistant judges are judges by definition. However, they are temporarily appointed for a period of maximum 3 years, appointed by the Chief Judge. With few exceptions they do the same work as judges appointed for lifetime by the King in Council. Due to the fact that they are not appointed on a permanent basis, they are not included in the total number of judges related to question no. 49.

The number of second instance court judges is 154 and the number of Supreme Court judges is 19.

In addition there are 94 judges and approximately 10 deputy judges in the Land Consolidation Courts. These judges are not included in the total number above.

50) Nombre de juges professionnels exerçant à titre occasionnel et rémunérés comme tel:

	Nombre
donnée brute	34
si possible, donnée en équivalent temps plein	0

51) Veillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation de la réponse à la question 50 ci-dessus:

The number of professional judges presented above concerns extraordinary judges that are especially appointed to work part time in the courts of appeals. These are usually newly retired judges from the first and second instance courts, with an age that cannot exceed 73 years.

In addition several judges are constituted for shorter periods in order to compensate for temporarily needs because of absence due to sickness et cetera.

52) Nombres de juges non professionnels, non rémunérés (y compris "lay judges") percevant, le cas échéant, un simple défraiement. Veuillez indiquer NA si les données ne sont pas disponibles.

Veuillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus:

	Oui	Nombre
Avez vous dans votre système des catégories de juges non professionnels ?	yes	45000

Commentaire :

We have lay judges in criminal cases both in the first and second instance courts.

The judge may also order the use of lay judges and expert lay judges in civil cases, in particular when the parties request for the use of lay judges.

Granted that some requirements are present, the lay judges receive a minor remuneration for their service (250 NOK/30 EURO per case) in addition to the defrayal of costs.

53) Votre système judiciaire prévoit-il un jury de jugement avec une participation des citoyens ?

Oui

Non

Si oui, pour quel(s) type(s) d'affaire(s) ?

All criminal cases in Norway start in the first instance courts. The jury system is attached to the second instance appellate proceedings. The jury decides on the question of guilt in appeals where the indictment concerns penal provisions with a sentencing framework exceeding six years.

So in criminal cases a trial by jury is mandatory in the appeal court, when the appeal concerns assessment of evidence for guilt and the prescribed penalty scale for the offence exceeds six years. The jury decides whether the indicted is to be found guilty or not.

54) Si possible, veuillez indiquer le nombre de citoyens ayant participé à de tels jurys pour l'année de référence?

NA

55) Nombre de personnel non juge travaillant dans les tribunaux (répondre en équivalent temps plein et pour les postes permanents). Veuillez indiquer NA si les données ne sont pas disponibles

Veuillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus:

Nombre

.

792

Commentaire :

56) Si possible, veuillez distinguer ce personnel selon les 4 catégories suivantes. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.

- | | |
|---|----|
| - personnels non juge (Rechtspfleger ou organes équivalents), chargé de tâches juridictionnelles ou para juridictionnelles, ayant des compétences autonomes et dont les décisions peuvent être susceptibles de recours | NA |
| - personnels non juge chargés d'assister les juges (préparation des dossiers, assistance à l'audience, tenue des procès verbaux, aide à la préparation de la décision) à l'instar des greffiers | NA |
| - personnels chargés de tâches relatives à l'administration et la gestion des tribunaux (gestion des personnels, gestion des moyens matériels y compris de l'informatique, gestion financière et budgétaire, gestion de la formation) | NA |
| - personnels techniques | NA |

Commentaire :

57) S'il existe dans votre système la fonction de Rechtspfleger (ou fonction équivalente), veuillez décrire brièvement leur statut et leurs fonctions:

3. 1. 3. Procureurs

58) Nombre de procureurs (répondre en équivalent temps plein et pour les postes permanents). Si les données ne sont pas disponibles veuillez le préciser (NA).

Nombre . 730

Commentaire :

85 is related to the Higher prosecuting Authority, and 13 to The Norwegian National Authority for Investigation and Prosecution of Economic and Environmental Crime.

59) D'autres personnes ont-elles des fonctions comparables à celles des procureurs ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

60) Nombre de personnels (non procureurs) attachés au Ministère public (répondre en équivalent temps plein et pour les postes permanents) Si les données ne sont pas disponibles veuillez le préciser (NA)

Veuillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus:

Nombre . 57

Commentaire :

The Number of non-prosecutor staff relates only to staff in the Higher Prosecutor Authorities

3. 1. 4. Budget des tribunaux et nouvelles technologies

61) Qui est responsable du budget du tribunal ?

	Préparation du budget	Arbitrage et répartition du budget	Gestion quotidienne du budget	Evaluation et contrôle de l'utilisation du budget
Conseil d'administration	Non	Non	Non	Non
Président du tribunal	Oui	Oui	Oui	Oui
Directeur administratif du tribunal	Oui	Oui	Oui	Oui
Greffier en chef	Non	Non	Non	Non
Autre	Non	Non	Non	Non

62) Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus
- si possible un organigramme avec une description des compétences des différentes instances responsables des procédures budgétaires au sein des tribunaux

63) Pour l'assistance directe au travail du juge/du greffier, quelles sont les possibilités offertes par le système informatique existant dans les juridictions ?

	100% des tribunaux	+50% des tribunaux	-50% des tribunaux	-10% des tribunaux
Traitement de texte	Oui	Non	Non	Non
Base de données électronique pour la jurisprudence	Oui	Non	Non	Non
Dossiers électroniques	Oui	Non	Non	Non
E-mail	Oui	Non	Non	Non
Connexion internet	Oui	Non	Non	Non

64) Pour l'administration et gestion, quelles sont les possibilités offertes par le système informatique existant dans les juridictions ?

	100% des tribunaux	+50% des tribunaux	-50% des tribunaux	-10% des tribunaux
Enregistrement des affaires	Oui	Non	Non	Non
Système d'information sur la gestion du tribunal	Oui	Non	Non	Non
Système d'information financière	Oui	Non	Non	Non

65) Pour la communication entre le tribunal et les parties, quelles sont les possibilités offertes par le système informatique existant dans les juridictions ?

	100% des tribunaux	+50% des tribunaux	-50% des tribunaux	-10% des tribunaux

Formulaire électronique	Non	Non	Non	Oui
Site internet spécifique	Oui	Non	Non	Non
Autres moyens de communication électronique	Oui	Non	Non	Non

66) Existe-t-il une institution centralisée responsable de la collecte de données statistiques concernant le fonctionnement des tribunaux et du système judiciaire?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser le nom et les coordonnées de cette institution:

Domstoladministrasjonen (National Courts Administration)
NO-7485 Trondheim
Norway

Website: www.domstol.no

Email: postmottak@domstoladministrasjonen.no

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système judiciaire et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

3. 2. Suivi et évaluation

3. 2. 1. Suivi et évaluation

67) Les tribunaux doivent-ils établir un rapport annuel d'activités ?

- Oui
 Non

68) Existe-t-il un système régulier de suivi des activités des tribunaux concernant:

- le nombre de nouvelles affaires ?
 le nombre de décisions rendues ?
 le nombre d'affaires faisant l'objet d'un renvoi ?
 la durée des procédures (délais)?
 autre ?

Veuillez préciser :

Every six months the National Courts Administration evaluates the courts efficiency by using statistics from the court management information system. The chief judge/court administrative director can produce this statistics whenever he/she wants.

The National Courts Administration focuses on the number of incoming cases, the number of closed cases, the number of pending cases and processing time (time elapsed between case coming in until case closed).

The indicator "number of decisions" is here interpreted as "number of resolved cases" (i.e. all cases/procedures which have come to an end at the level considered.)

69) Existe-t-il un système régulier d'évaluation de l'activité (en termes de performance, rendement) de chaque tribunal?

- Oui
 Non

Veillez préciser :

(See 68). The statistics produced every six months are published per court. The processing time will be evaluated against targeted processing time.

70) Concernant l'activité des tribunaux, avez-vous défini des indicateurs de performance (si non, veuillez passer à la question 72):

- Oui
 Non

71) Veuillez préciser les 4 principaux indicateurs de performance et de qualité d'une bonne justice :

- nouvelles affaires
 durée des procédures (délais)
 affaires terminées
 affaires pendantes et stocks d'affaires
 productivité des juges et des personnels des tribunaux
 pourcentage d'affaires traitées par un juge unique
 exécution des décisions pénales
 satisfaction du personnel des tribunaux
 satisfaction des usagers (au regard des services rendus par les tribunaux)
 qualités judiciaire et organisationnelle des tribunaux
 coûts des procédures judiciaires
 autre

Veillez préciser :

72) Existe-t-il des objectifs de performance pour chaque juge? (si non, veuillez passer à la question 74)?

- Oui
 Non

73) Veuillez préciser qui fixe ces objectifs:

- pouvoir exécutif (par exemple Ministère de la justice)
 pouvoir législatif
 pouvoir judiciaire (par exemple un Conseil supérieur de la Magistrature ou une instance supérieure)

Autre

Si autre, veuillez préciser :

74) Existe-t-il des objectifs de performance au niveau des tribunaux (si non, veuillez passer à la question 77)?

Oui

Non

75) Veuillez préciser qui fixe ces objectifs:

pouvoir exécutif (par exemple Ministère de la justice)

pouvoir législatif

pouvoir judiciaire (par exemple un Conseil supérieur de la Magistrature ou une instance supérieure)

autre

Si autre, veuillez préciser :

The Parliament sets targets for the processing time in both civil and criminal cases.

76) Veuillez préciser les principaux objectifs retenus :

For civil cases: Average processing time within 6 months

For criminal cases with lay judges: Average processing within 3 months

For single judge criminal cases: Average processing time within 1 month

77) Quelle est l'autorité chargée d'évaluer ces indicateurs de performance des tribunaux :

Conseil Supérieur de la Magistrature

Ministère de la justice

organe d'inspection

Cour Suprême ?

organe d'audit extérieur ?

autre

Si autre, veuillez préciser :

National Courts administration

78) Existe-t-il des standards de qualité (politiques de qualité d'organisation et/ou de qualité judiciaire) définis pour les tribunaux (existence d'un système qualité au sein du système judiciaire) ?

Oui

Non

Si oui, veuillez préciser :

79) Existe-t-il des personnels spécialisés dans les tribunaux responsables d'une politique de qualité et/ou de systèmes de qualité de la justice ?

- Oui
 Non

80) Existe-t-il un système permettant de mesurer le stock d'affaires en cours et de repérer les affaires non traitées dans un délai raisonnable :

- en matière civile ?
 en matière pénale ?
 en matière administrative ?

81) Disposez-vous d'un moyen de mesurer les temps morts durant les procédures judiciaires?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

82) Existe-t-il un système d'évaluation du fonctionnement des tribunaux basé sur un plan d'évaluation (calendrier de visites) convenu a priori ?

- Oui
 Non

Veuillez préciser (y compris en indiquant la fréquence de l'évaluation):

The National Courts Administration (NCA) pays visits to the courts of all instances. Among the issues to be discussed during a visit will be the general functioning of the court in question. The matters to be discussed may vary, depending on the actual situation of the court. Before coming to visit, the NCA and the actual court decide on the agenda for the meeting.

There is no fixed timetable for these visits.

83) Existe-t-il un dispositif régulier de suivi et d'évaluation de l'activité du Ministère public?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques du système de suivi et d'évaluation des tribunaux

4. Procès équitable

4. 1. Principes

4. 1. 1. Principes généraux

84) Quel est le pourcentage de jugements de première instance en matière pénale dans lesquels le suspect n'est pas présent ou représenté par un professionnel (ex. avocat) durant l'audience (jugements par défaut)? Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.

NA

85) Existe-t-il une procédure permettant la récusation effective d'un juge si une partie estime qu'il n'est pas impartial ?

- Oui
 Non

Si possible, nombre de récusations qui ont abouti (en une année):

NA

86) Veuillez préciser les données suivantes concernant le nombre d'affaires relatives à l'Article 6 de la Convention européenne des Droits de l'Homme (durée et non-exécution), pour l'année de référence. Si les données ne sont pas disponibles veuillez l'indiquer (NA).

	Affaires déclarées irrecevables par la Cour	Règlements amiables	Jugements constatant une violation	Jugements constatant une non violation
Procédures civiles - Article 6§1 (durée)	0	0	0	0
Procédures civiles - Article 6§1 (non-exécution)	0	0	0	0
Procédures pénales - Article 6§1 (durée)	0	0	0	0

4. 2. Durée des procédures

4. 2. 1. Généralités

87) Existe-t-il des procédures spécifiques pour les affaires urgentes :

- en matière civile ?
 en matière pénale ?
 en matière administrative ?

Veuillez préciser:

Urgent civil cases: Custody proceedings may take some time to bring to a final conclusion. The parties and interests involved can, according to the Children's Act, call for an interim solution.

Generally, there is the possibility of obtaining an interim court order to secure the claim, more precisely to secure a claim before there is a basis for the ordinary enforcement of the claim or before the dispute is dealt with during the main hearing.

Urgent criminal cases: Cases including juveniles/minors (i.e. under the age of 18 yrs) and persons in pre-trial custody, take priority, as decided in the Criminal Procedure Act section 275.

88) Existe-t-il des procédures simplifiées :

- en matière civile (petits litiges) ?
- en matière pénale (petites infractions) ?
- en matière administrative ?

Veillez préciser (par exemple si une nouvelle loi sur les procédures simplifiées a été adoptée):

Civil cases: Cases involving claims of limited amounts (small claims) are dealt with in a simplified procedure according to the Dispute Act of 2005, entering into force 1. January 2008.

Criminal cases: According to the Criminal Procedure Act section 248 a singular professional judge may pass sentence in cases where the accused person confesses in court and the confession is strengthened by the other information obtain by the public prosecutor, granted that the other criteria set forth in section 248 is present.

89) Les tribunaux et les avocats ont-ils la possibilité de conclure des accords sur les modalités de traitement des affaires (présentation des dossiers, fixation des délais pour conclure et des dates d'audience) ?

- Oui
- Non

Si oui, veuillez préciser :

Civil cases: According to the Dispute Act of 2005 section 9-4, the judge in charge of the preparation of the case shall carry out a planning meeting with the parties immediately after the court has received the defence pleading. The intention of this meeting is to establish a plan for the further proceedings, including modalities, time limits and dates for hearings.

Furthermore – according to the Courts Act section 151 the court may reduce the time limits set forth in the procedural legislation, with the consent from the parties.

4. 2. 2. Affaires pénales, civiles, et administratives

90) Nombre total d'affaires en 1ère instance (contentieuses et non contentieuses): veuillez compléter le tableau. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.

	Affaires pendantes au 1 janvier 2008	Nouvelles affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre 2008
--	--------------------------------------	--------------------	--------------------	--

Nombre total d'affaires civiles, commerciales et administratives	19907	45765	43671	22066
1 Affaires civiles (et commerciales) contentieuses*	7635	16104	16928	6861
2 Affaires civiles (et commerciales) non contentieuses*	4813	12019	10140	6706
3 Affaires relatives à l'exécution	7459	17642	16603	8499
4 Affaires relatives au registre foncier**	NAP	NAP	NAP	NAP
5 Affaires relatives au registre du commerce**	NA	NA	NA	NA
6 Affaires administratives*	NA	NA	NA	NA
7 Autres	NA	NA	NA	NA
Nombre total d'affaires pénales (8+9)	3528	15673	15854	3287
8 Affaires pénales (infractions graves)	NA	NA	NA	NA
9 Petites infractions	NA	NA	NA	NA

91) Commentaires (y compris concernant les types d'affaires inclus dans le total des affaires civiles, commerciales et administratives et les types d'affaires pénales - définition des petites infractions et des infractions graves):

The numbers presented for "1 Civil (and commercial) litigious cases" include civil disputes, debt restructure arrangements and judicial assessments.

The numbers presented for "2 Civil (and commercial) non-litigious cases" include bankruptcy proceedings and probate cases.

The numbers presented for "3 Enforcement cases" includes compulsory sales, possession orders, provisional security etc.

The numbers presented for "Total criminal cases" includes only composite court cases, that is all criminal cases without an unconditional guilty plea, as well as the most serious guilty plea cases. The court is then composed of a district court judge and two lay judges – one woman and one man. Each judge has one vote and all decisions are reached through voting – the majority vote decides.

Single-judge criminal cases include some actions relating to police investigation, like court orders for arrests, searches, communications interception (telephone interception etc.), remand in custody, restraining orders and provisional confiscations of driving licences. Another important category is the adjudication of criminal cases with guilty pleas. Single-judge cases are heard by a district court judge or deputy judge. These cases are not included in the figures.

Horizontal consistency

100 % horizontal consistency in this table is not feasible. The reason is that according to procedural law, cases may be divided or united after being registered in to the court.

92) Nombre total d'affaires en 2ème instance (appel) (contentieuses et non contentieuses): veuillez compléter le tableau. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.

*** Veuillez indiquer (dans les commentaires ci-dessous) quels types d'affaires sont inclus dans le total des affaires civiles, commerciales et administratives**

**** le cas échéant**

Veillez vérifier la cohérence des données tel qu'expliqué à la question 91.

Commentaires (y compris concernant les types d'affaires inclus dans le total des affaires civiles, commerciales et administratives et les types d'affaires pénales et, si possible les taux d'appel pour certaines catégories d'affaires):

	Affaires pendantes au 1 janvier 2008	Nouvelles d'affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre 2008
Nombre total d'affaires civiles, commerciales et administratives (contentieuses et non contentieuses)	1213	3222	3288	1161
1 Affaires civiles (et commerciales) contentieuses*				
2 Affaires civiles (et commerciales) non contentieuses*				
3 Affaires relatives à l'exécution				
4 Affaires relatives au registre foncier**				
5 Affaires relatives au registre du commerce**				
6 Affaires administratives				
7 Autres				
Nombre total d'affaires pénales (8+9)	618	6826	6682	761
8 Affaires pénales (infractions graves)				
9 Petites infractions				

Commentaire :

The total figures for civil cases include ordinary appeals and interlocutory appeals, reopenings, valuation appeals and appeals on decisions from the Social Security Tribunal.

The total figures for criminal cases include ordinary appeals, interlocutory appeals and reopenings. The figures includes appeals that are disallowed or decided without an appeal hearing. (The Court of Appeal may disallow the appeal if the court unanimously considers it obvious that the appeal will not succeed.)

93) Nombre total d'affaires au niveau des cours suprêmes (contentieuses et non contentieuses: veuillez compléter le tableau. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.

*** Veuillez indiquer (dans les commentaires ci-dessous) quels types d'affaires sont inclus dans le total des affaires civiles, commerciales et administratives**

**** le cas échéant**

Veillez vérifier la cohérence des données tel qu'expliqué à la question 88.

Commentaires (y compris concernant les types d'affaires inclus dans le total des affaires civiles, commerciales et administratives et les types d'affaires pénales, ainsi que les possibles limitations des recours devant la plus haute juridiction):

	Affaires pendantes au 1 janvier 2008	Nouvelles d'affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre 2008
Nombre total d'affaires civiles, commerciales et	45	72	88	29

administratives				
1 Affaires civiles (et commerciales) contentieuses*				
2 Affaires civiles (et commerciales) non contentieuses*				
3 Affaires relatives à l'exécution				
4 Affaires relatives au registre foncier**				
5 Affaires relatives au registre du commerce**				
6 Affaires administratives				
7 Autres				
Nombre total d'affaires pénales (8+9)	21	88	85	25
8 Affaires pénales (infractions graves)	NA	NA	NA	NA
9 Petites infractions	NA	NA	NA	NA

Commentaire :

94) Nombre d'affaires de divorces contentieux, licenciements, vols avec violence et homicides volontaires reçues et traitées par les tribunaux de 1ère instance: veuillez compléter le tableau. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.

	Affaires pendantes au 1er janvier 2008	Affaires nouvelles	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre 2008
Divorces contentieux	NAP	NAP	NAP	NAP
Licenciements	NA	NA	NA	NA
Vols avec violence	NA	224	NA	NA
Homicides volontaires	NA	18	NA	NA

95) Durée moyenne des procédures, en jours (à partir de la date de saisine du tribunal), nombre d'affaires pendantes de plus de 3 ans et % d'affaires ayant fait l'objet d'un appel: veuillez compléter le tableau Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.

Veuillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus:

	% des décisions ayant fait l'objet d'un appel	% d'affaires pendantes de plus de 3 ans	1ère instance (durée moyenne)	2ème instance (durée moyenne)	Total de la procédure (moyenne durée totale)
Divorces contentieux	NAP	NAP	NAP	NAP	NAP
Licenciements	NA	NA	NA	NA	NA
Vols avec violence	NA	NA	NA	NA	NA
Homicides volontaires	NA	NA	NA	NA	NA

Commentaire :

Comments for question 94 and 95

Employment dismissal cases: It is not possible to extract the dismissal cases from other cases categorized as employment cases.

In Norway the dissolution of a marriage follows a non-judicial procedure.

(The Norwegian case registration system uses other case categories than the ones mentioned in the table.)

96) Le cas échéant, veuillez préciser les procédures propres au divorce (contentieux et non contentieux):

nap

97) Comment est calculé le délai de procédure pour les quatre catégories d'affaires ? Veuillez décrire la méthode de calcul.

98) Veuillez décrire le rôle et les attributions du procureur dans la procédure pénale (plusieurs choix possibles):

- diriger ou superviser l'enquête policière
- mener des enquêtes
- quand cela est nécessaire, saisir le juge pour qu'il ordonne des mesures d'enquêtes
- porter une accusation
- soumettre l'affaire au tribunal
- proposer une peine au juge
- faire appel
- superviser la procédure d'exécution
- classer l'affaire sans suite, sans avoir une décision du tribunal
- clore l'affaire par une sanction ou une mesure imposée ou négociée sans décision d'un juge
- autre attribution significative

Veuillez préciser :

Enforcements mesures.

99) Le procureur a-t-il également un rôle dans les affaires civiles et/ou administratives ?

- Oui
- Non

Si oui, veuillez préciser :

The prosecutor has an obligation to present claims for compensation for victims during the criminal proceedings against the offender.

Safeguarding the interest of children and persons under guardianship does not lie with the prosecutor.

100) Fonctions du procureur concernant les affaires pénales – veuillez compléter le tableau. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.

Veuillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus, et préciser notamment si les données indiquées incluent ou non le contentieux en matière

de code de la route:

	Reçues par le procureur	Classées sans suite par le procureur parce que l'auteur de l'infraction n'a pas pu être identifié	Classées sans suite par le procureur en raison d'une impossibilité de fait ou de droit	Classées sans suite par le procureur pour raison d'opportunité	Terminées par une sanction ou par une mesure imposée ou négociée par le procureur	Portées par le procureur devant les tribunaux
Nombre total d'affaires pénales de 1ère instance						

Commentaire :

Information not available

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- **tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre**
- **les caractéristiques de votre système concernant la durée des procédures et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années**

Veillez indiquer les sources pour les réponses aux questions 90 à 95 et 100:

Director of Public Prosecutions

5. Carrière des juges et procureurs

5. 1. Désignation et formation

5. 1. 1. Recrutement, nomination et promotion

101) Comment les juges sont-ils recrutés ?

- Par concours (par exemple après un diplôme universitaire en droit)
- Une procédure de recrutement spécifique pour des professionnels du droit ayant une longue expérience juridique (par exemple des avocats)
- Une combinaison des deux
- Autres

Si autres, veuillez préciser:

102) Les juges sont-ils recrutés et nommés, initialement, en début de carrière, par :

- une instance composée seulement de juges?
- une instance composée seulement de non juges?
- une instance composée de juges et de non juges?

103) La même instance est-elle compétente pour la promotion des juges ?

- Oui
- Non

Si non, veuillez préciser quelle instance est compétente pour la promotion des juges
New positions for judges within the Judiciary is achieved through the same system as the initial appointment, i.e. by new appointment from the King in Council after a nomination from the Judicial Appointments Board.

104) Quels critères et procédures sont utilisés pour promouvoir les juges ? Veuillez préciser:

Judgeships in Norway are open to qualified lawyers from all occupations. In practice, they are primarily applied for and appointed to persons that already are appointed as a judge, from the government administration, the prosecuting authority and by members of the bar.

105) Comment sont recrutés les procureurs ?

- Par concours (par exemple après un diplôme universitaire en droit)
- Une procédure de recrutement spécifique pour des professionnels du droit ayant une longue expérience juridique (par exemple des avocats)
- Une combinaison des deux
- Autres

Si autres, veuillez préciser:

106) Les procureurs sont-ils recrutés et nommés, en début de carrière, par :

- une instance composée seulement de procureurs ?
- une instance composée seulement de non procureurs?
- une instance composée de procureurs et de non procureurs?

107) La même instance est-elle compétente pour la promotion des procureurs ?

- Oui
- Non

Si non, veuillez préciser quelle instance est compétente pour la promotion des procureurs

108) Quels critères et procédures sont utilisés pour promouvoir les procureurs? Veuillez préciser.**109) Le mandat est-il à durée indéterminée pour les juges?**

- Oui
- Non

Existe-t-il des exceptions ? Veuillez préciser :

Sometimes judges may be appointed for a limited time period, varying from a few months up to a maximum of two years. The appointment is renewable.

110) Une période probatoire est-elle instaurée pour les juges? Si oui, quelle en est la durée?

	Oui	Durée de la période probatoire (en années)
Durée de la période probatoire pour les juges		

111) Le mandat est-il à durée indéterminée pour les procureurs?

- Oui
- Non

Existe-t-il des exceptions ? Veuillez préciser :

112) Une période probatoire est-elle instaurée pour les procureurs? Si oui, quelle en est la durée?

	Oui	Durée de la période probatoire (en années)
Durée de la période probatoire pour les procureurs		

113) Si le mandat n'est pas à durée indéterminée pour les juges/procureurs, qu'elle est la durée du mandat ? Est-il renouvelable?

Veillez préciser la durée

- pour les juges? Oui
- pour les procureurs Oui

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système de sélection et de nomination des juges et des procureurs et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

5. 1. 2. Formation

114) Nature de la formation des juges. Est-elle obligatoire ?

- Formation initiale
- Formation continue générale
- Formation continue pour des fonctions spécialisées (ex. juge pour les affaires économiques ou administratives)
- Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. présidence d'un tribunal)
- Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux

115) Fréquence de la formation des juges

	Annuelle	Régulière	Occasionnelle
Formation initiale	Non	Oui	Non
Formation continue générale	Non	Oui	Non
Formation continue pour des fonctions spécialisées (ex. juge pour les affaires économiques ou administratives)	Non	Non	Oui
Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. présidence d'un tribunal)	Non	Non	Oui
Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux	Non	Non	Oui

116) Nature de la formation des procureurs. Est-elle obligatoire ?

- Formation initiale
- Formation continue générale
- Formation continue spécialisée (ex. procureur spécialisé)
- Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. procureur général et/ou gestionnaire)
- Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux

117) Fréquence de la formation des procureurs

	Annuelle	Régulière	Occasionnelle
Formation initiale	Non	Oui	Non
Formation continue générale	Non	Oui	Non
Formation continue spécialisée (ex. procureur spécialisé)	Non	Non	Oui
Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. procureur général et/ou gestionnaire)	Non	Non	Non
Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux	Non	Non	Non

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- **tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre**
- **des commentaires sur l'attention portée dans les curricula à la Convention européenne des Droits de l'Homme et à la jurisprudence de la Cour**
- **les caractéristiques de votre système de formation des juges et des procureurs et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années**

5. 2. Exercice de la profession

5. 2. 1. Salaires

118) Salaires des juges et des procureurs: veuillez compléter le tableau. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.

Veuillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessous:

	Salaire annuel brut (€)	Salaire annuel net (€)
Juge professionnel de 1ère instance au début de sa carrière	83239	
Juge de la Cour suprême ou de la dernière instance de recours	136978	
Procureur au début de sa carrière	66000	
Procureur auprès de la Cour suprême ou de la dernière instance de recours		

Commentaire :

Comments for question 118:

Gross annual salary for first instance professional judge:

1/1 – 30/9 2008: 76 847 EURO

1/10 – 31/12 2008: 83 239 EURO

Gross annual salary for judge of the Supreme Court:

1/1 – 30/9 2008: 128 932 EURO

1/10 – 31/12 2008: 136 978 EURO

119) Les juges et les procureurs bénéficient-ils des avantages complémentaires suivants :

	Juges	Procureurs
Imposition réduite	Non	Non
Retraite spécifique	Oui	Non
Logement de fonction	Non	Non
Autre avantage financier	Non	Non

120) Si autre avantage financier, veuillez préciser:

Special pension:

When retirement at age 67 or later, judges of the Supreme Court may have up to 15 years added to his/her period of service.

121) Un juge peut-il cumuler son travail avec les autres fonctions suivantes :

	Oui rémunéré	Oui non rémunéré	
Enseignement	Oui	Non	Non
Recherche et publication	Oui	Non	Non
Non	Oui	Non	Non
Consultant	Non	Non	Non
Fonction culturelle	Oui	Non	Non
Autre fonction	Oui	Non	Non

122) Si autre fonction, veuillez préciser :

According to the Courts Act section 121e, judges are obliged to report their extra-judicial activities to the National Courts Administration. Some activities must be approved by the National Courts Administration. Other activities, such as cultural functions, must be reported. The National Courts Administration has a time limit of 14 days from the registration of the activity, in order to take action.

123) Un procureur peut-il cumuler son travail avec les autres fonctions suivantes :

	Oui rémunéré	Oui non rémunéré	
Enseignement	Oui	Non	Non
Recherche et publication	Oui	Non	Non
Non	Non	Non	Non
Consultant	Non	Non	Non
Fonction culturelle	Oui	Non	Non
Autre fonction	Oui	Non	Non

124) Si autre fonction, veuillez préciser :

As a rule the prosecutor needs permission from his/hers superior in order to combine his/her work with another profession.

125) Des indemnités sont-elles accordées aux juges en fonction du respect d'objectifs quantitatifs de production de décisions ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

Veillez indiquer la source pour répondre à la question 118:

NCA

5. 2. 2. Procédures disciplinaires

126) Quelle autorité peut engager des procédures disciplinaires contre les juges et/ou les procureurs ? Veuillez préciser:

The General Prosecutor initiate disciplinary proceedings, and in severe cases the case is presented to the King in Council.

According to the Courts Act section 237 a complaint to Supervisory Committee for Judges on alleged misconduct can be initiated by individuals and professional actors affected by the alleged misconduct as well as by the Chief Judge, the National Courts Administration or the Ministry of Justice.

127) Quelle autorité détient le pouvoir disciplinaire à l'encontre des juges et des procureurs ? Veuillez préciser:

The Director general of the Public Prosecutors office handles complaint regarding prosecutors.

In November 2002 the Supervisory Committee for Judges was established. The Committee is a separate, administrative and collegiate body composed of five members – two representatives from the public, two judges and one lawyer – all appointed by the Government. The disciplinary measures that the Committee is authorized with is limited to an assessment of the alleged conduct related to norms for judicial conduct. If these norms are found to be violated, the Committee may issue an authoritative decision on criticism or warning, where the latter is the most serious reaction.

A proceeding towards a judge related to dismissal may only be initiated by King in Council. A dismissal of a judge can only be done by a judicial decision with the Government as the plaintiff.

128) Nombre de procédures disciplinaires intentées à l'encontre des juges et des procureurs: veuillez compléter le tableau. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.

Veillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus:

	Juges	Procureurs
Nombre total (1+2+3+4)	37	0

1. Faute déontologique	37	0
2. Insuffisance professionnelle		0
3. Délit pénal		0
4. Autre		0

Commentaire :

129) Nombre de sanctions prononcées à l'encontre des juges et des procureurs: veuillez compléter le tableau. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.

Veuillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus

	Juges	Procureurs
Nombre total (total 1 à 9)	2	0
1. Réprimande	2	0
2. Suspension		0
3. Révocation		0
4. Amende		0
5. Diminution de salaire temporaire		
6. Rétrogradation de poste		
7. Mutation dans un autre tribunal géographiquement		
8. Démission		0
9. Autre		0

Commentaire :

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système de procédures disciplinaires pour les juges et les procureurs et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

6. Avocats

6. 1. Statut de la profession

6. 1. 1. Profession

130) Nombre d'avocats exerçant dans votre pays. Si les données ne sont pas disponibles, veuillez l'indiquer (NA).

5809

131) Ce nombre inclut-il la catégorie « conseiller juridique » (« solicitor/in-house counsellor ») qui ne peut pas représenter en justice ? Si non, veuillez aller à la question 133

- Oui
- Non
- Non applicable

132) Nombre de conseillers juridiques. Si les données ne sont pas disponibles, veuillez l'indiquer (NA)

The Ministry of Justice mapped the number to approximately 100 legal advisors.

133) Les avocats ont-ils le monopole de la représentation en justice? (plusieurs options sont possibles)

- Affaires civiles*
- Affaires pénales* - Défendeur
- Affaires pénales* - Victime
- Affaires administratives*

*Le cas échéant, veuillez préciser si cela concerne tous les niveaux d'instance. En cas de non monopole, veuillez préciser les organismes ou personnes pouvant représenter les clients devant un tribunal (par exemple une ONG, membre de la famille, syndicat, etc....) et pour quelles affaires.

In the Supreme Court only advocates who are entiteled to conduct cases before the Supreme Court shall be engaged.

In other courts, any advocate may represent a party. With the special permission of the court, some other suitable persons may represent a party.

134) La profession d'avocat est-elle organisée à travers :

- un barreau national ?
- un barreau régional ?
- un barreau local ?

Veuillez préciser :

A national Bar with 19 regional Bars

Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions 130 et 132:

Supervisory Council for Legal Practice, annual report 2008

6. 1. 2. Formation

135) Existe-t-il une formation initiale ou un examen spécifique pour accéder à la profession d'avocat ?

- Oui
 Non

136) Existe-t-il un système de formation continue générale obligatoire pour les avocats ?

- Oui
 Non

137) La spécialisation dans certains domaines est-elle liée à certaines formations/à un certain niveau de diplôme/à certaines autorisations ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

6. 1. 3. Honoraires

138) Pour le justiciable, existe-t-il une transparence sur les honoraires prévisibles des avocats ?

- Oui
 Non

Veuillez apporter toute précision permettant d'interpréter la réponse ci-dessus

139) Les honoraires des avocats sont-ils

- réglementés par la loi ?
 réglementés par le Barreau ?
 librement négociés ?

Veuillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus:
Where public legal aid is given, the fee is determined by Regulation. In other cases they are freely negotiated.

6. 2. Evaluation

6. 2. 1. Plaintes et sanctions

140) Des normes de qualité ont-elles été formulées pour les avocats ?

- Oui
 Non

141) Si oui, qui est responsable de la formulation de ces normes de qualité:

- Le Barreau ?
 Le législateur ?
 autre ?

Veillez préciser (y compris une description des critères de qualité utilisés):
 Ethical standards.

142) Existe-t-il une possibilité de déposer une plainte concernant

- la prestation de l'avocat ?
 le montant des honoraires ?

Veillez préciser :

The clients may complain about the performance of the lawyers and the amount of fees to the Disiplinary Committee. The amount of fees can also be complained about to the court which has handled the case.

143) Quelle est l'autorité compétente pour traiter des procédures disciplinaires

- le juge ?
 le ministère de la justice ?
 une instance professionnelle ou autre ?

Veillez préciser :

Disiplinary Committee
 Supervicory Council For Legal Practice.

144) Procédures disciplinaires initiées à l'encontre des avocats: veuillez compléter le tableau. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.

Veillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus:

	Faute déontologique	Insuffisance professionnelle	Délit pénal	Autre
Nombre annuel	NA	NA	NA	NA

Commentaire :

The Norwegian statistics system uses other categories than those mentioned in the table.

145) Sanctions prononcées à l'encontre des avocats: veuillez compléter le tableau. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.

Veillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus:

	Réprimande	Suspension	Révocation	Amende	Autre
Nombre annuel	NA	NA	NA	NA	NA

Commentaire :

The Norwegian statistics system uses other categories than those mentioned in the table.

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- **tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre**
- **les caractéristiques de votre système d'organisation du Barreau et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années**

7. Mesures alternatives au règlement des litiges

7. 1. Médiation et autres formes de règlement des litiges

7. 1. 1. Médiation

146) Existe-t-il des procédures de médiation dans le système judiciaire ? Si non, veuillez aller à la question 151

- Oui
 Non

147) Le cas échéant, veuillez préciser, par type d'affaires, l'organisation de la médiation

	Possibilité de médiation privée proposée par le juge ou médiation annexée au tribunal	Médiateur privé	Instance publique (autre que le tribunal)	Juge	Procureur
Affaires civiles et commerciales	Non	Oui	Non	Oui	Non
Affaires familiales (ex. divorce)	Non	Oui	Oui	Oui	Non
Affaires administratives	Non	Non	Non	Non	Non
Licenciements	Non	Oui	Non	Oui	Non
Affaires pénales	Non	Non	Non	Non	Non

148) Est-il possible de bénéficier de l'aide judiciaire lors des procédures de médiation ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

Mediation can be covered by the legal aid scheme. The initial judicial procedure in family cases is based on meditation. The parties in family cases are entitled to legal aid granted that the requirements are present.

149) Nombre de médiateurs accrédités. Si les données ne sont pas disponibles, veuillez l'indiquer (NA)

NA

150) Veuillez indiquer le nombre total de procédures de médiation par catégories d'affaires. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.

les affaires civiles ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	2099
les affaires familiales ?		NA
les affaires administratives ?		NA
les affaires de licenciements ?		NA
les affaires pénales ?		NAP

Veuillez indiquer la source pour la réponse à la question 150 :

NCA

7. 1. 2. Autres formes de règlement des litiges

151) Pouvez-vous donner des informations sur les autres mesures alternatives au règlement des litiges (par ex. arbitrage, conciliation) ? Veuillez préciser:

A new arbitration act came into force in 2005. Some judges have extra-judicial activities as arbitrators.

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- **tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre**
- **les caractéristiques de votre système de mesures alternatives au règlement des litiges et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années**

8. Exécution des décisions de justice

8. 1. Exécution des décisions civiles

8. 1. 1. Fonctionnement

152) Existe-t-il dans votre système judiciaire des agents d'exécution? Si non, veuillez aller à la question 154

- Oui
 Non

153) Nombre d'agents d'exécution . Si la donnée n'est pas disponible, veuillez l'indiquer (NA).

356

154) Les agents d'exécution sont-ils (plusieurs choix possibles):

- des juges ?
 des huissiers de justice exerçant en profession libérale réglementée par les autorités publiques ?
 des huissiers de justice attachés à une institution publique ?
 d'autres agents d'exécutions ?

Veillez préciser leur statut et leurs compétences (pouvoirs):

According to the Enforcement Act (26 June 1992 no. 86) the enforcement authority decides upon all claims and objections during an enforcement procedure.

155) Existe-t-il une formation initiale ou un examen spécifique pour accéder à la profession d'agent d'exécution?

- Oui
 Non
 Non applicable

156) La profession d'agent d'exécution est-elle organisée par :

- une instance nationale ?
 une instance régionale ?
 une instance locale ?
 non applicable

157) Pour le justiciable, existe-t-il une transparence sur le coût prévisible des frais d'exécution?

- Oui
 Non
 Non applicable

158) Les frais d'exécution sont-ils :

- réglementés par la loi ?
- librement négociés ?
- non applicable

Veillez indiquer la source de la réponse à la question 153:

Politidirektoratet (The Police Directorate)

8. 1. 2. Supervision**159) Existe-t-il un système de supervision et de contrôle de l'activité des agents d'exécution ?**

- Oui
- Non
- Non applicable

160) Quelle est l'autorité chargée de superviser et de contrôler les agents d'exécution :

- une instance professionnelle ?
- le juge ?
- le ministère de la justice ?
- le procureur ?
- autre ?

Veillez préciser :

Politidirektoratet (The Police Directorate)

161) Des normes de qualité sont-elles formulées pour les agents d'exécution ?

- Oui
- Non
- Non applicable

Si oui, quelle est l'autorité chargée de formuler ces normes de qualité et quels sont les critères de qualités utilisés?

162) Disposez-vous d'un mécanisme spécifique pour l'exécution des décisions de justice rendues contre des autorités publiques, y compris pour assurer le suivi de cette exécution?

- Oui
- Non

Si oui, veuillez préciser :

163) Disposez-vous d'un système de contrôle de l'exécution ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

8. 1. 3. Plaintes et sanctions

164) Quelles sont les principales plaintes des usagers concernant les procédures d'exécution ?

Veillez n'en indiquer que 3 au maximum

- absence de toute exécution ?
 non exécution des décisions judiciaires rendues contre des autorités publiques ?
 manque d'information ?
 durée excessive ?
 pratiques illégales ?
 supervision insuffisante ?
 coût excessif ?
 autre ?

Veillez préciser:

Information not available

165) Votre pays a-t-il préparé ou adopté des mesures concrètes pour changer la situation concernant l'exécution des décisions de justice – en particulier les décisions rendues contre les autorités publiques?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

166) Existe-t-il un système mesurant la durée des procédures d'exécution :

- pour les affaires civiles ?
 pour les affaires administratives ?

167) Pour un jugement concernant un recouvrement de créances, pouvez-vous estimer le délai de notification aux parties habitant dans la ville du siège de la juridiction :

- entre 1 et 5 jours
 entre 6 et 10 jours

entre 11 et 30 jours

plus

Veillez préciser
max 90 days

168) Nombre de procédures disciplinaires initiées à l'encontre des agents d'exécution. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.

Nombre total de procédures disciplinaires initiées	NA
pour faute déontologique	NA
pour insuffisance professionnelle	NA
pour délit pénal	NA
Autre	NA

169) Nombre de sanctions prononcées à l'encontre des agents d'exécution. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.

Nombre total de sanctions	NA
Réprimande	NA
Suspension	NA
Révocation	NA
Amende	NA
Autre	NA

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système d'exécution des décisions civiles et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

Veillez indiquer les sources pour les réponses aux questions 167, 168 et 169 :

8. 2. Exécution des décisions pénales

8. 2. 1. Fonctionnement

170) Existe-t-il un juge chargé spécifiquement de l'exécution ?

Oui

Non

Si oui, veuillez préciser ses fonctions et compétences (ex. fonctions d'initiative ou de contrôle).
Si non, veuillez préciser quelle autorité est compétente pour l'exécution des jugements (par ex: procureur) :

171) En matière d'amendes prononcées par une juridiction pénale, existe-t-il des

études permettant d'évaluer le taux de recouvrement effectif ? Oui Non

Si oui, veuillez préciser :

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- **tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre**
- **les caractéristiques de votre système d'exécution des décisions pénales et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années**

9. Notaires

9. 1. Statut

9. 1. 1. Fonctionnement

172) Existe-t-il des notaires dans votre pays ? Si non allez à la question 177

- Oui
 Non

173) Les notaires ont-ils un statut (dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations):

privé (sans contrôle par une autorité publique)?		NAP
de profession libérale réglementée par les pouvoirs publics?		NAP
public?	<input type="checkbox"/> nombre	76
autre ?		NAP

Commentaire :

174) Le notaire exerce-t-il une fonction :

- dans le cadre de la procédure civile ?
 dans le domaine du conseil juridique ?
 pour authentifier les actes/certificats ?
 autre ?

Veuillez préciser :

The duties of the notaries are to give documents or a signature official validation. The most used forms are:

- confirmation of a signature
- Confirmation of signature and power of procuracy in a company
- Assurance of honour
- confirmation of correct copy
- Life confirmation
- Protest on a promissory note

Veuillez indiquer la source pour répondre à la question 173

National Courts Administration

9. 1. 2. Supervision

175) Existe-t-il un système de supervision et de contrôle de l'activité des notaires ?

- Oui
 Non

176) Quelle est l'autorité chargée de superviser et de contrôler notaires:

- une instance professionnelle ?
- le juge ?
- le ministère de la justice ?
- le procureur ?
- autre ?
- non applicable

Veillez préciser :

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- **tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre**
- **les caractéristiques de votre système notarial et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années**

10. Interprètes judiciaires

10. 1. fonction

10. 1. 1. Statut

177) Le titre d'interprète judiciaire est-il protégé?

- Oui
 Non

178) La fonction d'interprète judiciaire est-elle régulée?

- Oui
 Non

179) Nombre d'interprètes judiciaires. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations

NA

180) Existe-t-il des critères relatifs à la qualité de l'interprétation dans les tribunaux?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

181) Les tribunaux sont-ils responsables de la sélection des interprètes judiciaires?

- Oui
 Non

Veillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus (notamment: si non, quelle est l'instance chargée de sélectionner les interprètes?):

The courts appoints interpreters who are authorized and listed in a public register used by other authorities (such as the police and the immigration authorities et cetera) from case to case.

According to the Courts Act section 135, the courts are obliged to use an interpreter appointed or approved by the court if the parties involved do not speak or understand Norwegian. Furthermore, the ECHR article 6 is incorporated into Norwegian law. With the exception of the mentioned regulation, we do not have a detailed regulatory framework for the function of court interpreters. However, the Ministry of Justice is preparing new legislation, detailing the function of court interpreters. The proposal is mainly based on ECHR article 5 and 6 with the relevant case law from the ECtHR.

11. Fonctionnement de la justice

11. 1. Réformes envisagées

11. 1. 1. Réformes

182) Pouvez-vous fournir des informations relatives au débat actuel dans votre pays en ce qui concerne le fonctionnement de la justice ? Des réformes sont-elles envisagées ? Par exemple modification de la législation, modification dans la structure judiciaire, programme d'innovation, etc. Veuillez préciser:

The reform of the Norwegian Penal Code (Straffeloven) was finished spring 2009. Although the new Penal Code has not entered into force yet, but is foreseen to do so in 2012.

The Government has presented a white paper to the Parliament (the Storting) (Report No 26 (2008-2009)) on the civil legal aid scheme. The report gives a review of public funded legal aid, and it was debated by the Storting on 16 June 2009. The Government is currently working with following up the report.